

Le CENSEUR donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A Lyon, au bureau du journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^e.
A Paris, chez MM. Lepelletier-Bourgois, office-correspondance, place de la Bourse, n° 6, au 1^{er}, et chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, n° 3.

PRIX :

16 francs pour 3 mois, Hors du département
32 francs pour 6 mois, du Rhône, 1 franc de
64 francs pour l'année. plus par trimestre.

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 8.

PAR RICHARD PÈRE ET FILS,

Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.

HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures du mat.	17 deg. dessus zéro.	45 degrés.	705 milli-mètres.	Sud.	
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midiv.	Couch.	Phases.		Age.
4 heures.	2 m.	7 heures.	Premier quart.		9

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, et dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 8 juillet 1840.

ENTREPOT DES LIQUIDES.

L'administration d'une cité aussi importante que Lyon implique toujours, et sous tous les rapports, une grave responsabilité, car elle touche à de nombreux intérêts. Plus cette responsabilité est grande, plus le premier magistrat doit-il s'efforcer de mettre ses actes à l'abri de tout reproche, de tout soupçon, en appelant la discussion sur ses projets, sur ses intentions, en se faisant le pouvoir exécutif du petit état dont le conseil municipal est le parlement.

Au conseil municipal seul appartient le droit de statuer sur tout ce qui touche aux finances de la cité. Le maire administre, c'est-à-dire il fait les règlements nécessaires pour arriver à l'accomplissement des vues du conseil; en un mot, il exécute les mesures que celui-ci a votées. De sa sagesse ou de sa capacité dépend la bonne ou mauvaise administration. Quant aux mesures en elles-mêmes, il ne saurait ni les changer, ni en avancer, ni en ajourner l'accomplissement, sans avoir obtenu au préalable la sanction du conseil. Voilà les vrais principes; s'en écarter, c'est manquer à son devoir.

Un entrepôt général des liquides a été décidé à Lyon dans l'intérêt des finances de la cité; l'administration en proposant cette mesure, le conseil municipal en l'approuvant, la chambre en l'autorisant, ont eu pour but d'empêcher le genre de fraude à laquelle donnent lieu, dit-on, les entrepôts particuliers. Tous les rapports en effet présentent cette mesure comme importante, et son résultat comme devant être extrêmement favorable; des sommes énormes sont votées, la construction s'élève; l'administration a tout le temps nécessaire, elle a tout calculé, tout prévu; enfin l'ouverture de l'entrepôt, qui devait avoir lieu en 1840, est fixée au 1^{er} janvier 1841. Il n'est pas douteux que l'administration prendra ses mesures, qu'elle fera exécuter les plans, enfin qu'elle sera prête à l'époque qu'elle a elle-même arrêtée. Si quelqu'un eût exprimé le moindre doute à cet égard, il y a un an, l'administration n'eût pas manqué de donner de formelles assurances.

Comment se fait-il qu'aujourd'hui M. le maire, par un arrêté imprévu, vienne, sans avoir même consulté le conseil municipal, retarder de six mois l'ouverture de l'entrepôt? comment se fait-il que cette mesure, si importante quand elle ne pouvait pas être exécutée, le devienne si peu quand elle est possible? Les arcanes de l'administration renferment sans doute des secrets que le public ne connaît pas et qu'on ne veut pas lui faire connaître.

M. le maire est-il dans son droit en ajournant un bénéfice que doit faire la ville? — car tout se réduit là. L'entrepôt sera l'occasion d'une double recette : la perception sur les liquides que l'on dit être laissés frauduleusement dans la ville par les entrepôts, et le revenu que donnera la location des magasins. — M. le maire est-il dans son droit en l'ajournant sans consulter le conseil? Cela n'est pas admissible; car, en acceptant ce principe, le vote du budget serait inutile, la discussion serait dérisoire; M. le maire se trouverait en possession d'un veto que la loi ne lui a point accordé.

Dans leur juste susceptibilité et pour les intérêts de la commune et pour leurs droits, des membres du conseil municipal ont demandé à M. le maire des explications, et celles que ce magistrat a données ne sont pas de nature à satisfaire l'opinion; disons-le franchement, elles sont pitoyables et dévoilent tout l'embarras d'un magistrat qui veut cacher les véritables motifs de sa conduite.

Comment! on devait ouvrir l'entrepôt en 1840, on a ajourné cette ouverture à 1841; on a encore six mois devant soi, et l'on en exige six autres parce que le règlement intérieur de l'entrepôt n'est pas fait! C'est là une

mauvaise excuse; qu'on demande un règlement à M. le préposé en chef de l'octroi, et on l'aura avant dix jours; on l'aura peut-être à l'instant même, si on le veut bien. Il faut, dit M. le maire, que le conseil revise un tarif; mais il y a long-temps qu'on le sait, il fallait appeler le conseil à en délibérer; un renvoi à la commission des finances et un vote, c'est l'affaire de quinze jours. Enfin les plâtres ne sont pas secs. Mais nous sommes au mois de juillet, nous avons encore trois mois de chaleur; puis, quand le soleil ne sera plus assez chaud pour sécher les plâtres, ignore-t-on qu'il y a dans l'île de Perrache d'immenses entrepôts de houille qui remplaceront fort bien le soleil? De pareilles raisons ne se discutent pas; elles font hausser les épaules. Le motif que l'on tire de l'époque où le transport des liquides devait avoir lieu est-il plus admissible? pas davantage. Qui donc ne sait pas que durant le mois de juin la chaleur dilate les spiritueux, expose les cercles des pièces à se briser, et le liquide à subir une forte évaporation? On ne peut pas ignorer de pareils faits.

Voici une chose plus grave. M. le maire s'est appuyé d'un rapport de M. Dardel, architecte en chef de la ville; des conseillers municipaux ont demandé que ce rapport fût lu, M. le maire a fait la sourde oreille, le rapport n'a pas été apporté; pourquoi? parce que M. Dardel n'a pas voulu mentir à sa conscience, et qu'il a déclaré que la prorogation, si elle était utile, n'était pas indispensable.

M. le maire prétend que les travaux sont arriérés et incomplets, que les voûtes ne sont pas terminées, que les bureaux sont à peine commencés, que les rues voisines ne sont ni remblayées, ni pavées. Comment donc M. le maire ne comprend-il pas qu'il fait lui-même la plus amère censure de son administration? Comment! vous avez adopté une mesure qui doit, dites-vous, donner à la ville d'immenses revenus dont vous avez tant besoin pour faire face à votre dette, et vous avez négligé ce que vous deviez faire tout d'abord pour son accomplissement! Vous ne comprenez pas que vous avez engagé votre responsabilité, que l'on est en droit de vous demander compte des sommes que vous deviez percevoir et que vous ne percevrez pas par votre faute, et enfin que vous laissez dormir sans intérêt un immense capital enfoui là?

M. le maire dit que le commerce en corps est allé demander une prorogation. Mais le commerce en corps a fait des mémoires, il a fait des pétitions; il a fait des visites à M. le maire l'année dernière, alors que les travaux étaient de beaucoup moins avancés qu'aujourd'hui. Ses mémoires on ne les a pas lus, ses pétitions ont été mises au rebut, les visites ont donné à MM. les entrepositaires et marchands de liquides l'occasion de s'expliquer d'une manière peu parlementaire sur la politesse de M. le maire, et l'ouverture de l'entrepôt a été fixée alors malgré une vive opposition.

Tout fait donc croire que le véritable motif de la prorogation a été dissimulé, et il est facile de voir qu'il l'a été maladroitement.

La phalange dont M. le maire dispose dans le conseil a étouffé la discussion sous les cris : *Aux voix! aux voix!* C'est une mauvaise manière de prouver qu'on a raison.

Mais nous ne pensons pas que cette affaire en reste là; M. le directeur des impôts indirects ne saurait, dans l'intérêt du trésor, négliger d'ordonner une enquête; M. le préfet sera naturellement appelé à en connaître; alors le rapport de M. Dardel sera forcément produit, et l'on jugera.

Depuis vingt-quatre heures on s'entretient dans le monde politique d'un étrange conversation qui a eu lieu samedi soir à l'issue de la séance de la chambre des pairs. M. Pasquier, avant de quitter le fauteuil, avait fait prier quel-

ques-uns de ses collègues de vouloir bien se rendre dans la salle des conférences où il avait, disait-il, à leur faire une communication. Les nobles pairs s'étant rendus à l'invitation de M. Pasquier, celui-ci leur annonça qu'il avait reçu, par l'intermédiaire de M. de Saint-Aulaire, notre ambassadeur à Vienne, une communication de M. de Metternich relative à la translation des cendres de Charles X à Saint-Denis. C'était, ajoutait-il, le vœu des Bourbons exilés; eux-mêmes avaient prié le premier ministre autrichien de demander à la France une sépulture pour un de ses anciens rois.

M. Pasquier accompagna l'annonce de ces faits d'un exposé très-touchant des vertus de Charles X; il rappela que c'était un roi honnête homme, qu'il avait aimé son peuple et qu'il lui avait fait beaucoup de bien. A la suite de cet éloge, il déclara que la France n'aurait pas à aller chercher les cendres de Charles X au fond de l'Autriche, que le gouvernement autrichien proposait de les amener lui-même à la frontière, et qu'on ne demandait pour elles que les honneurs militaires et une place à Saint-Denis.

Les auditeurs de M. Pasquier, un peu surpris de la communication qui venait de leur être faite, attendaient une conclusion; M. le grand-chancelier leur proposa de nommer une commission qui serait chargée d'aller faire part à M. le président du conseil des vœux exprimés, au nom de la branche aînée, par le cabinet autrichien; il nomma même MM. Portalis, Mollien, Bastard de l'Etang, Claparède et Decazes comme pouvant faire partie de la commission.

Sur ces entrefaites, M. Thiers survint. Officiellement il était censé ne rien savoir, mais il savait tout; M. de Metternich l'avait instruit directement des ouvertures qu'il avait cru devoir faire à M. le grand-chancelier Pasquier, et d'un autre côté, il avait été renseigné par M. Decazes de tout ce qui s'était passé au Luxembourg au sujet de la proposition de l'Autriche.

M. Thiers simula un grand étonnement quand il apprit ce dont il était question; puis, ayant pris part à une discussion sur le plus ou le moins de convenance qu'il y avait de proposer à la France les cendres de Charles X, il déclara que la pairie pouvait, en vertu de son initiative, prendre à cet égard telle résolution qui pourrait lui paraître convenable, mais que, quant à lui, jamais il ne proposerait, au nom du gouvernement, des hommages à la mémoire de Charles X comme la France allait en rendre à la mémoire de Napoléon. Le langage ferme et décidé de M. Thiers n'a donc pas permis à M. Pasquier de donner suite à ses projets, et pour le moment l'affaire en est restée au point où l'avait laissée la proposition de M. Pasquier, de nommer une commission qui serait envoyée à M. Thiers; on ne pense pas qu'elle soit poussée plus loin.

Les hommes politiques qui remontent à l'origine des choses ne pensent pas que la pensée de ramener en France les restes de Charles X soit venue directement des exilés de Kirscheberg, ou qu'elle soit une inspiration spontanée de la politique de M. de Metternich. On croit que cette idée est partie de Paris et qu'elle est sortie de la tête d'un haut personnage, jaloux de la popularité que M. Thiers s'est faite par la translation des cendres de l'empereur, et désireux d'amoindrir cette popularité en lui imposant une cérémonie du même genre qui aurait son principe dans des idées diamétralement opposées.

Il faut, du reste, connaître bien peu M. Thiers pour avoir pu penser qu'il se laisserait prendre au piège; de même qu'il faut avoir une bien triste idée de la France pour supposer qu'elle laisserait franchir la frontière aux cendres du roi qui a signé les ordonnances de juillet et qui, pendant trois jours, a fait mitrailler le peuple de Paris. Charles X à Saint-Denis! cela peut être une inspiration monarchique, mais c'est en même temps une inspiration anti-nationale

L'ARTICLE 230.

(Suite et fin.)

Ces paroles avaient été prononcées avec une animation extraordinaire. Une pâleur extrême s'était répandue sur les traits de Cécile; elle était en proie à un tremblement nerveux, et lorsqu'elle se tut, elle se laissa retomber sur sa chaise, comme anéantie par la violence de ses sentiments. Elle formait un étrange contraste avec son mari qui était demeuré impassible. Il y eut un moment de silence, après lequel M. Duhamel reprit avec un ton froid et sérieux :

— Quelque lettre anonyme ?
— Peut-être.
— Et vous croyez à ces choses parties de si bas ? ah ! vous ajoutez foi aux lettres anonymes !
— Osez me démentir ?
— Je suis sûr qu'elle parlait de la rue Chalamon, la lettre anonyme ?
Cécile regarda son mari avec étonnement.
— Ah ! ah ! continua M. Duhamel en se levant, vous savez tout cela ? Eh bien ! c'est vrai. Je fais comme vous, madame. Mais ce que vous ne savez pas encore, c'est que la lettre anonyme, c'est moi qui l'ai écrite. Il fallait bien vous dire, parbleu ! que moi aussi j'étais fatigué de vous et que je vous imitais. Et il sortit en éclatant de rire.
M. Duhamel mentait dans son atroce méchanceté. Il n'avait pas écrit la lettre anonyme, mais il avait écrit l'autre, celle qui portait la signature de M. Gressier.
Après le départ de son mari, Cécile resta quelque temps immobile et comme pétrifiée par cette révélation aussi audacieuse

qu'inattendue. Des larmes coulèrent de ses yeux, larmes de colère et de désespoir. Elle se leva enfin comme si elle venait de s'arrêter à une résolution soudaine; elle sortit et traversa rapidement plusieurs quartiers de Lyon; elle arriva sur la place des Cordeliers, où demeurait un vieil ami de sa famille, auquel elle raconta sa vie de tous les jours et la dernière injure qui venait de lui être faite.

— Les tribunaux, dit-elle en finissant, peuvent à peine ajouter à la publicité du scandale. Je suis décidée à leur demander une séparation.

M. Seyler avait écouté attentivement le récit de la malheureuse femme. A plusieurs reprises il avait laissé échapper des exclamations d'étonnement et de douleur; mais quand elle eut cessé de parler, il lui dit avec tristesse :

— Pour la lettre anonyme, elle pourrait être à la rigueur une raison suffisante pour qu'un tribunal ordonnât la séparation contre votre mari, si l'on prouvait, ce qui est difficile, qu'elle a été écrite par lui, mais...

— Mais il y a bien plus qu'une lettre anonyme, il y a la vérité, il y a cette femme !

— Jamais votre mari ne vous a outragée gravement devant quelques personnes ?

— Il n'a pour moi que de douces paroles quand nous ne sommes pas seuls.

— C'est un persécuteur aussi adroit que méchant, dit M. Seyler.

— Mais cette femme !...

— Il s'agit d'adultère ; la loi vous repousse.

— Mais c'est un scandale public ! s'écria Cécile ; c'est un outrage de toutes les heures, et qui m'est fait à la face du soleil !

— C'est un adultère que la loi n'atteint pas.

— Je puis donner des preuves positives.

— Vous n'en aurez pas le droit.

— Mais c'est impossible, cela ! s'écria Cécile désespérée. Comment ! je suis condamnée à subir le supplice permanent de la vie domestique ; à chaque instant des outrages nouveaux et qui tous me sont adressés dans l'ombre, et contre lesquels je ne puis demander justice ; et lorsqu'il m'est fait enfin une sanglante injure, une injure publique, il faut encore que je baisse la tête et que je souffre en silence ! ô mon Dieu !

— Pauvre femme ! murmura M. Seyler, en essayant une larme.

— Il faut que je vive ainsi ! continua Cécile. Mais encore une fois cela est public. On la connaît, cette femme ; on m'en a parlé, à moi, sans savoir qui j'étais ; je me suis fait raconter ma propre honte ; et vos lois protégeaient de pareils scandales !

M. Seyler prit un code et lut l'article 230 : — « La femme pourra demander le divorce pour cause d'adultère de son mari, lorsqu'il aura tenu la concubine dans la maison commune. »

— Mais il s'agit du divorce, dit Cécile.

— Jusqu'à ce que la chambre des pairs ait consenti à abolir la loi du 8 mai 1816, répondit M. Seyler, il faudra lire au lieu de divorce, séparation de corps.

— Mais comment donc expliquer un pareil article ? Dès que l'on peut prouver...

— Hélas ! il y a un commentateur qui a dit que la loi se montrait sévère contre le mari dans le cas prévu, parce qu'alors il joignait l'outrage et le scandale à l'adultère.

— Comme si l'adultère n'est pas lui-même l'outrage et le scandale le plus grand ! Je n'ai plus qu'un moyen, alors ; je vais me retirer chez mon père.

et par conséquent dangereuse. Pour Dieu! qu'on n'en fasse pas l'expérience, et qu'on ne nous force pas de violer le respect qui est dû à la cendre des morts!

La nouvelle loi sur les sucres a été publiée le 5 courant dans le *Bulletin des Lois*. Conformément à l'art. 1^{er} du code civil, elle sera exécutive pour le département de la Seine dans un jour, et pour les autres départements, après l'expiration du même délai, augmenté d'autant de jours qu'il y a de fois dix myriamètres (environ 20 lieues) entre Paris et le chef-lieu de chaque département. Le nouveau droit n'atteindra que les sucres qui ne seraient pas encore arrivés à l'époque où la loi deviendra exécutive; mais pour que les sucres en entrepôt jouissent du bénéfice de l'ancien tarif, les négociants doivent déclarer aux douanes leur mise en consommation avant l'expiration des délais indiqués ci-dessus. C'est un avis que le gouvernement a publié il y a quelques jours et qu'il est utile de renouveler.

La dépêche télégraphique suivante nous a été remise trop tard hier pour pouvoir être imprimée.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Perpignan, 7 juillet, à 7 heures du matin.

Cabrera est entré en France hier à trois heures avec 1,500 hommes. Les autres colonnes le suivent. Il assure que 8 à 10,000 hommes se réfugieront en France par la même frontière.

ÉLECTIONS MUNICIPALES.

SECTION DE LA HALLE-AUX-BLÉS.

Nombre de votants.....	225
MM. Guinet aîné.....	96
Ricard, candidat de l'opposition..	78
Pointe.....	32
Ranvier.....	14

Aucun des candidats n'ayant obtenu aujourd'hui la majorité, il y aura demain scrutin de ballottage entre MM. Guinet aîné et Ricard. Nous engageons les électeurs à se rendre à leur poste.

Chronique Lyonnaise.

Les élections pour le renouvellement d'un tiers des membres de la chambre de commerce de Lyon ont eu lieu le 6 juillet.

Les cinq membres formant le tiers sortant étaient MM. J.-B. Dolbeau, Quisard fils aîné, M.-B. Gros, Paul Reverchon, Sabran-Berna; les trois derniers non rééligibles, comme ayant été déjà élus deux fois pour deux exercices consécutifs.

MM. Dolbeau et Quisard ont été réélus à la majorité, le premier de 62 voix, et le second de 61 sur 63 votants.

Les trois autres ont été remplacés par MM. Arlés-Dufour, qui a obtenu 59 voix; Auger aîné, qui en a réuni 54; Riboud père, auquel il en a été donné 37.

— La société d'encouragement vient de mettre au concours un grand nombre de questions. Voici la récapitulation des prix qui seront décernés en cinq années :

Prix proposés pour l'année 1841 :		
4 prix. Arts mécaniques....	42,500	128,000
19 — Arts chimiques.....	72,000	
5 — Arts économiques....	13,500	

Prix proposés pour l'année 1842 :		
2 prix. Arts mécaniques....	25,500	52,000
2 — Arts chimiques.....	17,500	
1 — Arts économiques....	4,000	
1 — Agriculture.....	3,000	
1 — Commerce.....	2,000	

Prix proposé pour l'année 1844 :		
2 prix. Agriculture.....	4,500	

Prix proposé pour l'année 1846 :		
1 — Agriculture.....	4,800	

Prix proposé pour l'année 1847 :		
1 — Agriculture.....	4,500	

39 193,800

Nous regrettons que la longueur du tableau des prix ne nous permette pas de l'insérer dans nos colonnes; nous le communiquerons volontiers à ceux qui voudront en prendre connaissance.

— Nous rappelons à nos lecteurs que c'est jeudi, à six heures du soir, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, qu'aura lieu la séance publique de la société d'éducation de Lyon.

Cette séance sera remplie par :

1^o Une allocution de M. Lacroix ;

— Mon Dieu! ma pauvre enfant, dit tristement M. Seyler, avec un homme comme M. Duhamel, qui paraît poussé par je ne sais quel démon, ce moyen ne nous réussirait probablement pas. Il vous rappellerait.

— Je m'y refusais.

— Alors votre refus pourrait être considéré comme une injure grave, et il obtiendrait une séparation contre vous, s'il la demandait, et il la demanderait; car son incroyable méchanceté ne s'arrêterait pas au seuil de la maison de votre père. Il vous calomnierait peut-être encore en public, comme il vous a calomniée tout-à-l'heure.

— Que faire, grand Dieu!

— Patientez encore; j'irai lui parler.

— Oh! non. Je vous en prie, qu'il ignore ma visite!

Mme Duhamel sortit. La tête bouleversée, l'œil trouble et hagard, elle marcha quelque temps comme machinalement et sans direction; elle se trouva bientôt sur le quai du Rhône. Le vent qui s'élevait alors après une journée étouffante, comme à l'approche d'un orage, rafraîchit son front enflammé, mais ne put apaiser les terribles agitations de son cœur. Elle marchait toujours, et son égarement semblait augmenter. Deux fois elle alla jusqu'à l'Hôtel-Dieu, et revint sur ses pas; enfin elle entra dans l'une de ces rues sombres qui conduisent du quai à l'intérieur de la ville. Les couleurs éclatantes de la fièvre reparurent plus vives sur son visage; elle courait presque. Elle arriva à la rue Chalandon, jeta un regard insensé sur une maison moins haute et moins noire que les autres, et monta; elle frappa à une porte du second étage. Une bonne introduisit Cécile en disant qu'elle allait avertir sa maîtresse.

Si Mme Duhamel eût pu prêter attention aux objets qui l'en-

2^o Un compte-rendu des travaux de la société pendant l'année 1839, par M. Debornes, ancien président de la société; 3^o Des lectures de M. Levrat aîné et de M. Champavert.

MOUVEMENT DE L'ENTREPÔT DES SOIES DE LYON PENDANT LE MOIS DE JUIN 1840.

SOIES MOULINÉES.		Balles.	Kilogrammes.
Quantités qui restaient en entrepôt au 31 mai	508	885	31,424
Id., entrées dans le courant de juin.	375		32,643
Quantités sorties.			
Pour la consommation	595		35,595
Pour le transit à la destination de l'Angleterre	41	456	4,189
Quantités restant au 30 juin		447	44,285
SOIES GRÈGES.		Balles.	Kilogrammes.
Quantités qui restaient en entrepôt au 31 mai	366	401	51,866
Id., entrées dans le courant de juin.	35		4,669
Quantités sorties.			
Pour la consommation	81		11,450
Pour le transit à la destination de l'Angleterre	78	159	11,735
Quantités restant au 30 juin		242	33,370
BOURRES DE SOIE EN MASSES.		Balles.	Kilogrammes.
Quantités qui restaient en entrepôt au 31 mai	5	5	350
Id., entrées dans le courant de juin.			
Quantités sorties.			
Pour la consommation			
Pour le transit à la destination de l'Angleterre			
Quantités restant au 30 juin		3	350
BOURRES DE SOIE EN CAÛDES.		Balles.	Kilogrammes.
Quantités qui restaient en entrepôt au 31 mai		8	1,165
Id., entrées dans le courant de juin.	8		
Quantités sorties.			
Pour la consommation	3		387
Pour le transit à la destination de l'Angleterre	5	6	965
Quantités restant au 30 juin		2	202

Paris, le 6 juillet 1840.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

M. Louis Napoléon vient de faire paraître la première livraison d'une revue mensuelle qui a pour titre *l'Idée napoléonienne*, et qui paraîtra simultanément à Londres en anglais, à Paris en français. Cette publication, qui se distribue sans doute gratuitement, car rien sur la couverture n'indique ni le bureau où l'on s'abonne, ni le prix de l'abonnement, a pour épigraphe : *Ce ne sont pas seulement les cendres, mais les idées de l'empereur qu'il faut ramener*. Le premier numéro contient les articles suivants : *L'idée napoléonienne*, — du système électoral, — l'exil, — le parti conservateur, — de la liberté individuelle, — de l'organisation militaire de la France.

Nous avons parcouru ces divers articles où la médiocrité du style le dispute à la vulgarité des idées, et nous n'y avons rien trouvé qui nous permette de considérer M. Louis Napoléon comme un profond politique ou comme un écrivain distingué.

— La plus grande froideur règne entre M. Thiers et M. le duc d'Orléans, et il paraît que cette froideur ne date pas d'hier. On assure même que l'héritier présomptif porte la défiance vis-à-vis de M. Thiers jusqu'à lui prêter des vues ambitieuses qui seraient peu conformes au principe de l'hérédité qui fait la base du droit monarchique. On prête, à ce sujet, à M. le duc d'Orléans un propos qui témoignerait de la crainte que lui inspire l'habileté de M. Thiers. Avant de partir pour Alger, M. le duc d'Orléans aurait dit au roi : « Mais, si je venais à mourir là-bas, êtes-vous bien sûr de M. Thiers? »

— M. Marochetti, sculpteur, auteur de la statue équestre d'Emmanuel-Philibert, vient d'obtenir sans concours le monument des Invalides, destiné à servir de tombeau à Napoléon. Six cent mille francs seront affectés à ce travail de M. Marochetti.

Ce tombeau rappellera le tombeau de François I^{er} et une grande quantité de tombeaux épars dans tous les cimetières de l'Europe. Quatre grandes colonnes, qui pourront devenir des cariatides, supporteront la voûte en marbre. Cette voûte sera surmontée d'une statue équestre de l'empereur (la statue équestre demandée dans le second projet que la chambre a rejeté). Tout au bas des quatre colonnes sera posé le lit funéraire, et sur le lit funéraire la statue de l'empereur qui rend à Dieu son âme immortelle.

Ce n'est pas ici le lieu de faire la critique de ce plan,

toutefois, elle se serait étonnée du luxe qui régnait dans l'appartement; mais elle restait assise, l'œil fixe. Au bout de quelques moments une femme entra; elle était jeune et belle, mais de cette beauté sans distinction qui ne reflète ni les grâces de l'esprit ni la pureté du cœur. Au bruit qu'elle fit en entrant, Cécile se leva, recula comme instinctivement, et ne put que jeter ce cri :

— Je suis Mme Duhamel, malheureuse!

A ce nom, Hortense éclata. Les qualifications les plus outrageuses, les épithètes les plus flétrissantes sortirent de ses lèvres impudiques. Elle criait et menaçait; enfin elle montra la porte du doigt, en criant avec une dernière injure : Va-t-en!

Cécile écoutait morne et égarée. Tout-à-coup elle redressa la tête, regarda autour d'elle avec étonnement; il semblait qu'elle se réveille; elle contempla cette femme qui l'injurait, et comme saisie d'un invincible effroi, elle chercha à se dérober à son contact impur. Une fenêtre était ouverte, elle se précipita.

En ce moment, M. Duhamel entra dans la chambre d'Hortense. Celle-ci, éperdue, bouleversée, le poussa malgré lui dans un cabinet et ferma la porte à clé.

Alors aussi on relevait le corps de Cécile; la tête était brisée. La pauvre femme ne respirait plus.

Un rassemblement se forma autour du cadavre. La police arriva. Un passant désigna la maison et la fenêtre; on monta et on trouva Hortense à demi morte de frayeur. On l'interrogea; elle ne répond pas; elle frissonne et semble en proie à une crise nerveuse. Un voisin déclare alors qu'il a entendu des éclats de voix qui paraissaient sortir de la chambre d'Hortense; mais celle-ci, interrogée de nouveau, ne peut on ne veut parler. Ses dents claquent l'une contre l'autre; elle regarde en

qui tend à rapporter deux idées si contraires : la mort et la vie, l'agonie et le triomphe. Il s'agit de blâmer vivement le ministère d'avoir concédé directement à M. Marochetti ce monument ambitionné par nos sculpteurs, et pour lequel il fallait ouvrir un concours. M. Marochetti est un homme de talent, mais il est un peu trop partisan du monopole. Il y a quelque temps, il est parvenu, par des moyens que nous ne qualifions pas, à supplanter son confrère, M. Sue, jeune sculpteur breton, à qui on avait eu d'abord l'intention de confier la statue du général Travot.

Cette fois encore il est venu à bout d'éviter le concours, lui qui serait si capable de subir avec bonheur cette épreuve. Mais M. Marochetti est lié avec M. le duc d'Orléans; ne serait-ce pas à cette influence qu'il devrait la singulière faveur qu'on vient de lui accorder? En ce cas, on pourrait demander au ministère si son indépendance de la cour est aussi complète qu'il s'en vante.

— Une souscription s'est spontanément ouverte à Nantes pour offrir une épée d'honneur au général Lamoricière.

Cet acte national honore l'élan patriotique des Nantais. « Afin que tous les citoyens, dit le *National de l'Ouest*, quelle que soit leur position sociale, puissent s'associer à cette manifestation, on admet les souscriptions les plus minimes. Aujourd'hui une manifestation publique reste incomplète quand la classe ouvrière n'y est pas appelée. »

— L'affaire des ouvriers boulangers de Nantes s'est arrangée. Les maîtres leur ont accordé une raisonnable augmentation de salaire et tout est rentré dans l'ordre.

BULLETIN DE LA BOURSE DU 6 JUILLET 1840.

La hausse a repris aujourd'hui avec une nouvelle activité, et elle a continué pendant toute la bourse. Le 3 a été demandé à Tortoni d'abord à 84 25, puis à 86 30, et le premier cours au parquet a été 86 35; il est monté sans la moindre réaction jusqu'à 86 65. Quelques ventes faites à ce cours l'ont fait retomber à 86 45; mais presque de suite il est remonté à 86 55, cours auquel il a fermé.

A 4 heures, on a donné à 86 50.

On se rappelle que M. Thiers, interpellé par un député sur les relations commerciales de la France avec l'union des douanes allemandes, assura que des négociations avaient été entamées à ce sujet par son ordre et qu'elles promettaient le meilleur résultat. Mais voici ce que le *Correspondant de Hambourg* répond dans une lettre de Berlin, en date du 19 juin :

M. Thiers, président du cabinet français, a assuré, il y a quelque temps, du haut de la tribune parlementaire, que la France, depuis quelques années, faisait des démarches pour entrer dans l'union des douanes allemandes et que les négociations continuaient toujours.

On pourrait nous reprocher quelque présomption, si nous voulions donner directement un démenti à un homme d'état si haut placé; néanmoins, il ne nous sera pas défendu de douter que la terminologie de la langue française, ainsi que l'a fait remarquer Sterne, n'exprime souvent plus qu'elle n'en a l'intention; et il ne faut pas une volonté bien sérieuse de traiter pour pouvoir dire que l'on a entamé des négociations. Mais des renseignements que nous avons pris nous mettent à même d'assurer que le gouvernement français n'a fait jusqu'ici que très-peu, ou plutôt rien, pour prouver qu'il désire se rapprocher véritablement du système des douanes germaniques, et qu'il ne songe nullement, par des concessions réciproques, à amener un traité de commerce avec l'union allemande.

On lit dans l'Emancipation :

Il est de notoriété publique que si notre magistrature judiciaire a assisté dernièrement en corps et en costume à la procession générale de la Fête Dieu, c'est qu'elle y a été poussée par M. le procureur-général qui lui a adressé à ce sujet les exhortations les plus vives. On dit même que cette allocution pourrait être considérée comme un sermon très-éloquent en plusieurs points.

Mais en se livrant à ce réquisitoire religieux d'un nouveau genre, M. Plougoulm obéissait à ses propres idées et à ce besoin qu'il semble avoir de passer parmi nous plutôt pour un procureur-général de Charles X que pour un fonctionnaire représentant de 1830; ou bien il agissait conformément aux ordres qu'il avait reçus.

Dans le premier cas, la conduite de M. Plougoulm nous semble tout-à-fait répréhensible; car en une affaire de cette importance il ne pouvait lui être permis d'agir de son propre mouvement, surtout pour donner une impulsion. De simples agents du pouvoir ne peuvent avoir une telle latitude d'initiative en dehors de leurs fonctions.

Dans le second cas, c'est-à-dire si M. Plougoulm a agi d'après des ordres reçus, il reste à demander pourquoi le préfet,

désespérée tout ce monde qui l'entoure. Cependant un agent s'aperçoit qu'elle jette parfois les yeux vers un cabinet, en s'efforçant de dissimuler son trouble et son effroi. Il cherche la clé et la trouve sur Hortense qui ne l'abandonne qu'après la résistance la plus vive. Il ouvre, Hortense jette un grand cri, et M. Duhamel paraît à tous les yeux. Nul ne le connaît; mais nul ne doute de sa complicité dans le crime. Il paraît vouloir jouer l'étonnement, il cherche à s'expliquer; mais les cris de la foule couvrent sa voix, et on le traîne en prison avec sa maîtresse.

Quelques mois après, M. Duhamel et Hortense comparurent ensemble devant la cour d'assises du Rhône. Vainement ils racontèrent ce qui était la vérité; des témoignages trop accablants s'élevaient contre eux. Ils trouvèrent dans M. Seyler, l'accusateur impitoyable, qui vint dire toutes les douleurs, toutes les persécutions, tous les outrages que M. Duhamel, pendant les plusieurs années, avait accumulés sur sa femme dont il exalta la religieuse résignation et l'angélique pureté. Le jury déclara la religieuse résignation et l'angélique pureté. Le jury déclara la tête-à-tête des deux amants, et que ceux-ci, dans un moment de colère et d'exaspération, l'avaient précipitée par la fenêtre, à la fin d'une lutte dont le secret s'était enseveli dans la tombe de Cécile. Le jury partagea les idées de culpabilité, et M. Duhamel fut condamné aux travaux forcés à perpétuité, Hortense à quinze années de réclusion.

Qui osera dire au jury qu'il s'est trompé? — Le jugement des hommes était devenu le jugement de Dieu.

ANATOLE PERRIER.

(Courrier français)

le général et les autres chefs de corps ne les ont pas reçus aussi, ou pourquoy, les ayant reçus, ils ne s'y sont pas conformés.

Dans tous les cas, il y a là quelques coupables : soit le gouvernement qui a donné aux uns des ordres qu'il n'a pas donnés aux autres, soit le procureur-général qui a fait ce qu'il ne devait pas faire, soit le préfet et les autres magistrats qui n'ont pas fait ce qui leur était commandé.

C'est du moins ainsi qu'en a jugé presque tout le public dont nous ne sommes que les échos, bien que venant un peu tard. Mais ceux que cette affaire regarde n'auront eu que plus de temps pour y penser, et sans doute qu'ils seront mieux à même de donner les explications qu'on a droit d'attendre d'eux, et que nous aurions bien voulu n'avoir pas besoin de leur demander.

On lit dans le même journal :

Nous croyons pouvoir assurer que MM. Laffitte et Arago honoreront Toulouse de leur présence avant la fin du mois courant. Ces zélés président et vice-président du comité de la réforme électorale, dans lequel figurent deux députés de la Haute Garonne, trouveront au milieu de nous un accueil qui contrastera certainement avec la réception officielle dont notre population a été naguère l'impassible témoin. Ils nous appartiennent d'ailleurs à plus d'un titre. M. Laffitte devait, on se le rappelle, être nommé député par notre 1er collège, dans le cas où Rouen n'eût pas choisi pour son représentant le type de probité politique et commerciale, après que Bayonne eut commis l'insigne faute de découronner sa députation d'une pareille sommité. M. Laffitte s'intéresse aussi en première ligne à l'exécution du canal des Pyrénées, que les ennemis directs de la prospérité toulousaine, MM. Legrand et Jaubert, s'obstinent à nous refuser. Enfin du Midi, comme son collègue, M. Arago sera fêté par nos ouvriers principalement, qui se rappelleront avec quel éclat de parole le savant que l'Europe nous envie, et dont la gloire ne sera pas souillée par quelques misérables feuilles de cour, a défendu leur aptitude à jouir des droits politiques et préconisé leur supériorité morale.

La cause de la réforme gagnera beaucoup à ce voyage, et la venue de ces deux honorables adversaires du monopole rendra nos pétitions de l'année prochaine plus chargées de vœux et de signatures. Il paraît, au reste, qu'on attendra leur arrivée pour instituer sous leurs auspices le comité local qui, sans cette heureuse circonstance, serait déjà organisé.

MANIFESTATIONS RÉFORMISTES.

La cause de la réforme fait d'immenses progrès dans le pays, et les nombreuses manifestations qui ont lieu sur tous les points avancent encore l'heure de son triomphe. Nous avons déjà rendu compte de plusieurs banquets où s'étaient rassemblés une foule de citoyens, unanimes dans leurs efforts et dans leurs vœux. Lundi dernier, des gardes nationaux et des citoyens réformistes, étudiants et ouvriers, appartenant au onzième arrondissement, se sont aussi réunis dans les salons des Vendanges de Bourgogne, chauffée du Maine, au nombre de plus de trois cents. M. Dupoty, rédacteur en chef du *Journal du Peuple* et officier de la garde nationale, présidait cette réunion de patriotes, où tout s'est passé avec le calme et la dignité qui conviennent à l'opinion démocratique. Voici les principaux toasts qui ont été portés au milieu des applaudissements universels :

« A la liberté, à l'égalité et à la fraternité ! »

« A la réforme électorale ! »

« A l'union des patriotes du peuple, de la chambre et de la presse, pour amener prochainement le triomphe de la souveraineté nationale ! »

« A l'entière liberté de la presse ! »

« Au dévouement et à la modération, à l'activité et à la persévérance de tous les patriotes réformistes ! »

« A la fraternité des étudiants et des ouvriers ! »

« A nos droits, à nos devoirs ! »

« A la fraternité de tous les peuples ! »

« A l'armée d'Afrique ; à la mémoire de nos frères morts en combattant pour la France dans les champs de l'Algérie ! »

M. Dupoty a ensuite résumé en ces termes les principes qu'il avait invoqués en ouvrant le banquet :

A la liberté ! à la liberté légale, mais quand la loi est, par délégation, l'expression de la volonté de tous !

A l'égalité des droits et des devoirs politiques et sociaux en principe ; et, en fait, à toutes les institutions, à tous les moyens démocratiques qui peuvent en amener la réalisation !

A la fraternité ! ce sentiment moral qui échauffe et féconde l'intelligence pour conquérir le bon et le vrai !

Liberté ! égalité ! fraternité ! (Applaudissements prolongés.)

Avant de se séparer, M. le docteur Lasserre, capitaine de la garde nationale et vice-président du banquet, a proposé ensuite de faire une collecte destinée à secourir les détenus politiques, et chacun s'est empressé d'offrir son don fraternel.

Enfin, au moment de fermer la séance, les convives ont exprimé par acclamations le vœu de se séparer au chant de la *Marseillaise*, et ils ne se sont séparés qu'après avoir entonné avec un enthousiasme difficile à décrire l'hymne patriotique.

On écrit de Bordeaux :

Les élections municipales qui ont eu lieu ici, ces jour derniers, ont témoigné d'une certaine réaction contre les idées fonfrédiques. L'opposition a remporté plusieurs fois la victoire, et d'après ce que nous avons vu, il est résulté pour nous la conviction que si le parti patriote avait pu se concerter et concentrer dans un comité central tous ses efforts, il eût obtenu toutes les nominations. Les partisans de M. Fonfrède ont été éliminés presque partout, et les deux ou trois de ses amis qui, par notre faute, ont réussi, n'ont été nommés qu'à une faible majorité ; M. le général Pelleport, entre autres, n'a eu qu'une voix de majorité.

Au contraire, tous les candidats de l'opposition l'ont emporté, dans plusieurs collèges, à une majorité considérable. Parmi les anciens conseillers qui sont demeurés sur le champ de bataille, il faut citer M. Galos, le frère du député de Bazas, négociant recommandable d'ailleurs, mais à qui son intimité avec les absolutistes et ses relations avec le *Courrier de Bordeaux* ont porté un tort tel dans l'opinion, qu'il a été repoussé successivement aux deux collèges. M. Delbans, agent de change, et M. Bouscasse, colonel dans la garde nationale, ont également échoué ; ils ont été remplacés par MM. Guimard, avocat, Noguey, marchand épicer en gros, qui appartiennent à l'opposition de gauche ou centre gauche, et par M. Brissot, marchand de drap, qui appartient à l'opposition radicale.

Une autre nomination plus significative encore, vu la manière dont elle avait été présentée, et avec laquelle elle a été reçue, est celle de votre serviteur et dévoué concitoyen. C'était la dernière ; le parti absolutiste avait réservé toutes ses forces pour faire réélire M. Rosier, président du tribunal de commerce, de la chambre de commerce, conseiller municipal sortant. Le quartier semblait favoriser cette candidature, car il renferme les Quinconces (Chaussée d'Antin de Bordeaux). Tout notre haut commerce l'appuyait de son concours, de ses sym-

pathies et de ses votes. Néanmoins, au premier tour de scrutin, j'ai été nommé à 76 voix de majorité.

A cette occasion, tous nos amis de Bordeaux ont mis de côté toutes les petites rancunes personnelles, et vraiment je ne saurais être trop reconnaissant de leur dévouement à appuyer ma candidature. Cela prouve que quand nous voudrions nous entendre, nous obtiendrions toujours quelque heureux résultat.

Faits Divers.

Nous trouvons dans l'*Echo du Nord* les détails suivants qu'il a reçus de Douai, et qu'on ne lira pas sans intérêt. Il faut espérer que nous ne trouverons pas encore la jalousie anglaise sur notre chemin dans ce nouvel essai de colonisation.

« Après un assez long espace de temps, MM. Delgorgue et Campion, qui, il y a deux ans, sont partis pour le Cap de Bonne-Espérance avec l'intention d'exploiter la Cafre et autres contrées sauvages, viennent de donner de leurs nouvelles. M. Campion est resté dans les environs du Cap et s'y livre au commerce d'échanges. Il paraît que des moments difficiles sont d'abord venus attrister son existence ; mais que ce temps d'épreuve n'a point continué, car il se trouve aujourd'hui à la tête d'un commerce assez prospère. »

« Quant à M. Delgorgue, dont le voyage avait pour but de fonder un établissement de chasse, il a déjà parcouru une immense étendue de pays. En effet, après avoir visité les colons les plus éloignés, et avoir dépassé la colonie fondée récemment par quelques Hollandais, il a pénétré dans le centre même de la Cafre. Sa dernière lettre annonce qu'il a assisté, comme plénipotentiaire, au traité de paix que la nouvelle colonie a conclu avec le roi Ponda ; les détails que M. Delgorgue donne sur les circonstances de ce traité sont extrêmement curieux. Il dit que le jour fixé pour la conclusion de ce pacte de conciliation il s'est rendu, accompagné de quelques colons, au camp du roi Ponda ; là se trouvaient réunis plus de 2,000 Cafres. »

« Le roi, entouré de ses ministres, est venu avec trois de ses ministres ; mais, pendant que les parties entraient en explication, les Cafres, mécontents du premier ministre, l'ont massacré sous les yeux mêmes du roi. Après ce meurtre, la paix a été solennellement jurée, et les Européens sont restés environ deux jours au milieu des Cafres. Un accident survenu à des colons européens a failli amener un massacre général. En effet, en signe de réjouissance, et alors que les Cafres se livraient à des danses bizarres, les Européens firent une décharge simultanée de leurs armes, et une poire à poudre sauta tout à côté du roi Ponda, auprès duquel était M. Delgorgue. Heureusement ce roi ne fut point atteint par l'explosion, et son voisin de gauche seul fut blessé ; s'il eût reçu la moindre égratignure, tous les Européens eussent été immolés. Du reste, ces sauvages, dont la bravoure cruelle est justement redoutée des nouveaux colons, aiment passionnément le tabac à la rose ; pour une livre de ce tabac, ils donnent un bœuf. Le pays, dit M. Delgorgue, est magnifique ; une température douce et un ciel toujours serein ajoutent à l'agrément de ces contrées lointaines où abondent les pâturages, les bestiaux, les gazelles et toute sorte de gibier. »

« Si le traité de paix signé avec les Cafres se maintient, il est probable que la nouvelle colonie, qui compte environ 300 familles européennes, acquerra bientôt une grande importance ; car tous les éléments de succès se trouvent réunis pour en assurer la prospérité. C'est M. Delgorgue qui a fait adopter les couleurs nationales de notre pays à cette jeune colonie qui aujourd'hui marche sous les trois couleurs. Il est probable que M. Delgorgue aidera puissamment à la confection des lois qui doivent régir ces colons. »

— Dans la rue du faubourg Saint-Antoine, et non loin de la colonne de la Bastille, est établi un honnête marchand de draps dont chacun se p'ait à vanter la probité et le jugement ; mais, depuis que quelques amis lui ont prêté *Jean Shogor* et les *Aventures de Clara Wendel*, et qu'il a assisté comme amateur aux procès de plusieurs assassins célèbres, il ne rêve plus que meurtres et vols, et se croit toujours menacé dans sa vie et dans sa fortune par des bandes de voleurs et d'assassins.

Hier, à la chute du jour, à l'heure où le soleil s'éteint à l'horizon, et où le gaz n'est pas encore allumé, heure de crépuscule propice aux amants et aux scélérats, le marchand était plus enfoncé que jamais dans ses idées noires, lorsqu'il vit entrer dans sa boutique deux jeunes gens de bonne mine qui, après avoir examiné quelques étoffes nouvelles, achetèrent plusieurs gilets. A la vue d'une bourse pleine de pièces d'or qu'ouvrit un des acheteurs pour le payer, le marchand pâlit ; mais sa frayeur fut au comble quand il aperçut dans la poche de l'autre la pomme d'un pistolet et le manche d'un couteau-poignard. Plus mort que vif, M. N... prit un prétexte pour sortir et s'empressa d'aller chercher la garde et de faire arrêter ses chaland.

Les jeunes gens, conduits chez le commissaire, ont été reconnus pour deux fils de très-bonne famille qui, sur le point de se mettre en voyage, s'étaient nantis d'or et avaient obtenu l'autorisation de porter des armes sur eux pour se défendre en route contre les attaques nocturnes. Le marchand, se confondant en excuses, s'est retiré honteux, jurant d'être plus circonspect et moins peureux à l'avenir. (Droit.)

— Nous lisons dans un journal de Limoges :

« M. le comte et Mme la comtesse de Léotand sont arrivés cette semaine à Limoges, décidés à intervenir dans l'affaire correctionnelle entamée contre Mme Laffarge, comme partie civile. Me Corally, député de Saint-Yrieix, avocat du barreau de Limoges, a été choisi par cette famille pour conseil. Ce nouvel incident donne à cette affaire, déjà si pleine d'émotions, un intérêt de plus. La curiosité est vivement excitée par les mystérieux enchaînements de ce long et douloureux drame, dont les acteurs occupent un rang élevé dans la société par leur nom, leur fortune, leur éducation. »

« Mme Laffarge sera défendue, correctionnellement et criminellement, par Me Théodore Bac, du barreau de Limoges, assisté de Me Lachaud, de Brives. »

« Me Paillet ne viendra point comme on l'avait annoncé d'abord. Il est également inexact que Mme Laffarge ait fait assigner seize témoins. Aucune assignation n'a été donnée au nom de la prévenue. »

« M. Dumont Saint-Priest, substitut et fils du procureur-général près notre cour royale, occupera le siège du ministère public. »

« Brives ne pourra contenir tous les curieux qui se disposent à prendre leur part des tristes émotions que doit développer cette cause. Une femme, jeune, belle, douée d'une intelligence qui a conquis l'admiration des hommes les plus supérieurs, paraissant sur le banc de la police correctionnelle, et devant bientôt s'asseoir sur celui des plus grands criminels ; des noms honorables compromis, des réputations intactes menacées de révélations écrasantes ; n'est-ce pas assez pour mériter à cette affaire la vogue qui de nos jours s'attache à tout ce qui doit soulever du scandale ? »

AFFAIRES D'ORIENT.

Nous empruntons à la *Gazette du Midi* la lettre suivante

qui donne d'importants détails sur la dernière révolution ministérielle de Constantinople.

CONSTANTINOPLE, 18 juin. — Je vous avais annoncé, dans ma précédente du 8 courant, la destitution du grand-visir, Khosrew-Pacha. Le décret impérial lui a été effectivement signifié dans la soirée, et le grand-maréchal du palais, Rizza-Pacha, qui en était le porteur, lui a retiré en même temps la décoration en brillants, insigne de son grade, et l'a remise à Réouf-Pacha, qui l'a remplacé dans ses fonctions.

Différentes versions ont circulé sur le motif de cette destitution. Il paraît que Khosrew s'est rendu coupable de grandes prévarications, et qu'il a détourné à son profit des sommes appartenant au trésor de l'état. En outre, l'instruction du procès de Hafiz, pacha d'Andrinople, qui a lieu en ce moment, semble établir une connivence entre ce dernier et le visir, qui l'aurait encouragé à provoquer un soulèvement du peuple dans son pachalik, dans le but d'arrêter la réforme et de rétablir l'ancien régime. En un mot, les charges qui pèsent sur lui sont tellement accablantes, qu'il a été un moment question de le mettre en jugement sous le poids d'une accusation capitale. Il a été consigné dans son palais, où il est strictement gardé, sans pouvoir communiquer avec personne.

Maintenant tous les représentants de l'ancien système sont tombés. Reschid-Pacha et la réforme dominent et occupent toutes les places importantes. On peut, il est vrai, en excepter Réouf-Pacha, le nouveau grand-visir ; mais c'est un homme tout-à-fait nul, et qui, comme on le dit vulgairement, ne sera qu'une figure de bois.

Désormais tout va marcher librement pour accomplir les promesses faites par la charte de Gull-Hané. Il serait pourtant nécessaire que l'on déployât plus de vigueur contre ceux qui veulent y mettre opposition, car le mauvais vouloir et l'intention manifeste d'y faire obstacle ne se font voir que trop clairement parmi cette foule de pachas et de gouverneurs accoutumés si longtemps à exercer un pouvoir arbitraire et sans frein.

Le rapprochement des cabinets français et anglais fait espérer que les affaires vont bientôt s'arranger ici. On assure que ces deux puissances se sont déjà fait des concessions mutuelles dans leur système politique à l'égard de ce pays. Ainsi, l'Angleterre renonce à ses projets hostiles contre le vice-roi, et la France cesse d'encourager et de soutenir les prétentions de celui-ci. La Porte a été invitée, en même temps, à traiter de la paix directement avec le vice-roi, et à terminer à l'amiable tous leurs différends.

Le roi Othon a définitivement rejeté le traité de commerce négocié avec la Porte par M. Zographos. Ce ministre a même été disgracié. M. Christidhi, gouverneur de Syra, a reçu l'ordre de se rendre à Constantinople pour y reprendre les négociations sur une autre base. Je doute qu'on lui fasse un accueil très-satisfaisant.

Les Russes ont éprouvé un nouvel échec en Circassie ; ils ont perdu deux autres forteresses, enlevées d'assaut. Les mesures les plus énergiques ont été prises par le cabinet de Saint-Pétersbourg pour regagner le terrain perdu. Un ukase impérial ordonne la mise en campagne d'une armée de 80,000 hommes, pour pénétrer jusque dans le cœur de la Circassie. Toutes ces troupes sont déjà en marche et le gouvernement compte tirer une vengeance éclatante de tant de défaites ; mais il est probable qu'il en sera de cette armée-ci comme des précédentes et que ces efforts n'aboutiront qu'à bâtir quelques forteresses, en faisant détruire la moitié de l'armée. Les Circassiens, qui manquaient totalement de poudre, en ont trouvé des approvisionnements pour plusieurs années, ainsi que des vivres et des armes, dans les forts qu'ils ont enlevés. Ils se préparent à faire une résistance désespérée. A leur courage se joint une haine profonde : « La Russie, disent-ils, voit clairement qu'elle ne peut s'emparer de notre pays. Elle devrait donc retirer ses troupes. Loin de là, elle continue une guerre d'extermination, et elle vient faire couler notre sang le plus pur pour assouvir sa vengeance. »

Pour compenser les désastres de la Circassie, la Russie vient de s'emparer de Khiva. A la nouvelle de la déroute du corps commandé par le général Pétrowski, la seconde expédition qui s'organise à Histerabad s'est mise en mouvement et est entrée dans Khiva. Elle se dirige en ce moment sur Bokhara.

Milosh Obrénovitch, ex-prince de Serbie, a reçu l'autorisation du gouvernement ottoman de faire une tournée en Europe. Il lui est seulement défendu par la Russie de visiter la France.

Extérieur.

ANGLETERRE. — L'avis suivant a été affiché samedi matin à la porte de la banque commerciale de Manchester :

« Par suite de divers bruits malveillants et calomnieux qui ont couru relativement à la banque commerciale, cet établissement a été obligé de suspendre ses paiements qu'il reprendra dans quelques jours ; il donnera en même temps des raisons satisfaisantes au sujet de la conduite qu'il croit devoir tenir en ce moment. » (Idem.)

— Voici, d'après le *Standard*, l'extrait d'une lettre écrite par M. O'Connell à M. Ray, secrétaire de l'association nationale, en date du 28 juin :

« Mon seul espoir est maintenant dans l'Irlande et dans les efforts de ses habitants. Ma seule espérance se fonde sur l'évidence qui s'accroît tous les jours davantage de la nécessité absolue du rappel. Il est impossible de penser qu'aucun Irlandais puisse être assez brutalement stupide pour ne pas voir que son seul espoir repose uniquement sur le rétablissement du parlement d'Irlande... Stanley est, après tout, le meilleur recruteur dans l'intérêt des partisans du rappel de l'Union. Il nous a montré l'activité incessante et le zèle empressé qui animent les ennemis de l'Irlande pour présenter des motions hostiles à nos franchises. Dans ces occasions, nul tory n'est absent, même pour cause de maladie ; rien ne les retient quand il s'agit de faire du mal à l'Irlande. L'esprit d'hostilité nationale et le zèle d'un bigotisme religieux se combinent pour tenir les rangs de nos ennemis toujours au complet. Aucun membre tory ne manque à l'appel au moment décisif de la division. On a dit que, dans l'intervalle de cette session à la session prochaine, il fallait trouver une ressource dans la dissolution. Mais mon opinion bien sincère, je dirai même ma conviction, est qu'une dissolution, loin d'être un remède, ne fera qu'aggraver le mal. En effet, une dissolution, dans la situation actuelle des partis en Angleterre, quand les réformateurs sincères sont écrasés par les tories, les radicaux et les chartistes, une dissolution dans cette circonstance n'aurait d'autre effet que de renforcer la faction orangiste et de faire de la reine une sorte de prisonnière d'état, de priver l'Irlande de la protection bienveillante que cette auguste reine (Dieu la bénisse !) a si généreusement accordée au peuple irlandais, et de détruire ainsi les droits et les libertés de l'Irlande. »

« Quel déplorable avenir se déroule devant nous ! la reine entre les mains de ses plus mortels ennemis ! Dans ma conviction sincère, la vie de S. M. n'est pas en sûreté avec les intrigues du toryisme, et l'Irlande serait livrée comme une dépouille à ses

ennemis les plus acharnés, triomphants dans les communes et presque unanimes dans la chambre des lords! Je ferai donc mon possible pour être à Dublin samedi prochain et pour y rester jusqu'à lundi au soir. Je vous écrirai le jour de mon départ, afin que vous puissiez réunir les membres de l'association nationale pour lundi.

DANIEL O'CONNELL.

Le *Scottish Standard* annonce en ces termes une modification du ministère anglais :

« Le bruit court que M. Thomas Babington Macaulay doit quitter le ministère de la guerre pour la vice-royauté d'Irlande. Lord Normanby doit bientôt se rendre à Paris en qualité d'am-

bassadeur d'Angleterre, et sera remplacé par lord Morpeth au ministère de l'intérieur. Si lord Howick était resté ferme dans son adhésion au système du ministère, après sa première révolte, il aurait été appelé à remplir la vacance du ministère de l'intérieur; mais le noble lord s'étant de nouveau révolté, et les querelles de famille étant aujourd'hui à peu près irréconciliables, c'est à lord Morpeth que l'on a songé pour cet emploi élevé. »

Un nouvel amendement d'O'Connell, ayant pour but de retarder le bill de lord Stanley sur l'enregistrement des élections d'Irlande, a été rejeté jeudi au soir par la chambre de commerce à une majorité de 311 voix contre 162, et le débat a été renvoyé à jeudi prochain.

Vendredi, au départ du courrier, il ne s'était encore rien fait d'important aux deux chambres.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

Les personnes qui pourraient donner des renseignements sur le nommé Marco Perone, décédé à l'Hôtel-Dieu de Lyon le 28 octobre dernier, notamment les sieurs Magistrini, sont priées de les communiquer à la chancellerie de Sardaigne.

BOURSE DE PARIS DU 6 JUILLET.

Trois pour cent. 86 40

Feuille d'Annonces.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

ÉTUDE DE M^e DUGUEYT, NOTAIRE A LYON, RUE DU PLAT, 2.
A vendre.

DEUX BELLES MAISONS DE CAMPAGNE, au-dessus du Plan de Vaise, en montant à Saint-Cyr, offrant toutes deux une vue très-étendue et de beaux ombrages.

UNE MAISON parfaitement agencée, de bonne et solide construction, située à Lyon, rue Imbert-Colomès, du revenu net de 9,350 fr.

S'adresser à M^e Dugueyt et à M^e Hennequin, notaires à Lyon.

MÊME ÉTUDE.

A vendre.

MAISON à Lyon, rue Buisson, du revenu net de 3,200 fr.
AUTRE MAISON à Lyon, rue Neuve et rue Gentil, du revenu de 5,100 fr., susceptible d'une augmentation certaine.

UNE PETITE PROPRIÉTÉ à Grigny, à cinq minutes du chemin de fer. On vendrait cette propriété contre espèces ou en rentes viagères sur deux têtes, à 8 p. 0/0.

UNE JOLIE MAISON NEUVE avec un clos en jardin, salle d'ombrage et vignes, à la Guillotière, à une distance de cinq minutes de Mon-Plaisir, et près la nouvelle église.

JOLIE MAISON DE CAMPAGNE à Irigny, sur les bords du Rhône, avec de beaux ombrages, des eaux de source et un clos en vignes, terres, luzernières, jardin, etc. On échangerait CONTRE UNE MAISON EN VILLE.—On a pour moyens de transport, soit les omnibus de Pierre-Bénite, soit le chemin de fer, soit encore la voiture de Givors.

A vendre, à 4 1/2 p. 0/0 de revenu net.

UNE MAISON située à Lyon, rue du Bois, du revenu de 2,200 fr. net d'impôts.

UNE MAISON située à Lyon, rue Ecorchebœuf, du revenu de 2,933 fr. net d'impôts.

A vendre, à plus de 5 p. 0/0 de son revenu.

UNE MAISON située à Lyon, rue du Commerce, du revenu net de 6,800 f.

S'adresser à M^e Dugueyt, notaire à Lyon, rue du Plat, 2.
(2289)

ANNONCES DIVERSES.

(8498) A vendre pour cause de séparation.

UN FONS DE TEINTURE situé dans une des meilleures positions des Brotteaux, offrant tous les avantages sous le rapport des eaux.

S'adresser à MM. Giraud et Sautemouche, quai d'Albret, n° 2.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le domicile de M. DUFAITRE, huissier, est transféré rue Saint-Jean, n° 30, 2^e escalier, au 2^e. L'entrée est aussi rue du Bœuf, n° 5.
(1098)

Avis aux Amateurs du Poisson et de la Pêche.

Le sieur CHARVIEUX, tenant l'établissement du café-restaurant dit du Chemin de Fer, dans l'île de la Gare de Perrache, a l'honneur de prévenir le public qu'il tient un assortiment de POISSONS de toutes qualités dans des bачuts, aux prix les plus modérés. Il sert également à la carte et à tous prix, de 25 à 30 sous, et au-dessus. (8457)

(8432) HOTEL DE LA PRÉFECTURE,
Place Confort, 16, à Lyon.

Le sieur BÉGOR, ancien restaurateur, a l'honneur de prévenir le public que l'on trouvera chez lui des diners à tout prix, à la carte; table d'hôte. MM. les voyageurs auront en outre l'avantage de trouver des chambres proprement décorées et à des prix modiques.

SIROP INCISIF ET DÉPURATIF CONTRE LA RACHE DES ENFANTS.

A la pharmacie de Macors, à Lyon, rue Saint-Jean, n° 30.
(2786)

MALADIES SECRÈTES,

SI ANCIENNES ET REBELLES QU'ELLES SOIENT
LE FUSSENT-ELLES DEPUIS 50 ANS,

Guéries sans rechute, en un à cinq jours, par la méthode sûre, facile et peu coûteuse du docteur THIVAUD, de Montpellier, breveté.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien,
place Bellecour, n° 12, près la place Léviste. (2770)

SERVICE DU RHONE.



COMPAGNIE GÉNÉRALE,

PROPRIÉTAIRE DES SUPERBES BATEAUX NEUFS

la Sylphide, la Sirène, le Jupiter,
le Neptune, etc., etc.,

Offrant aux passagers tous les avantages d'une grande supériorité de marche, d'emménagements élégants et commodes,

Partant tous les jours, à 4 heures du matin,
du port de la Charité.

	PREMIÈRES.	SECONDES.
Pour VALENCE,	10 f.	7 f. 50 c.
— AVIGNON,	20	12
— BEAUCAIRE,	22	14
— MARSEILLE,	30	20

Bureaux : quai de la Charité.

(7365)

SIROP PECTORAL

DE MOU DE VEAU

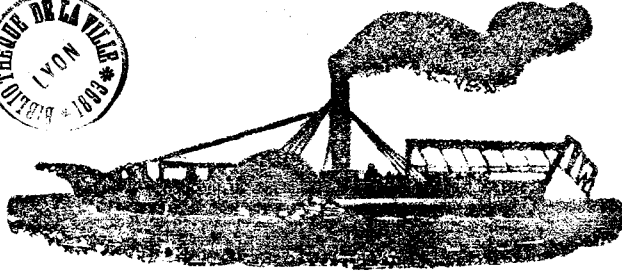
PERFECTIONNÉ.

Ce sirop convient dans les toux d'irritation, les rhumes, les extinctions de voix, la grippe, les crachements de sang. On ne saurait trop le recommander pour la coqueluche chez les enfants. Une seule topette prise convenablement opère souvent la guérison, si l'on a eu la précaution de faire prendre à l'enfant du Sirop de Macors pour détruire les vers qui sont toujours la cause principale de cette cruelle maladie.— Ces deux Sirops se trouvent toujours dans la pharmacie de MACORS, à Lyon, rue Saint-Jean, n° 30, en face le n° 19.
(2787)

SERVICE SPÉCIAL DE VOYAGEURS

ENTRE

VALENCE ET LYON.



LES BEAUX

BATEAUX A VAPEUR

l'Aigle et la Sylphide,

Avantageusement connus par la commodité de leurs emménagements et supériorité de leur marche,

Commenceront le 1^{er} juillet leurs départs journaliers :

De VALENCE, à trois heures du matin;

De LYON (quai de la Charité), à onze heures du matin.

Ces bateaux prendront terre dans les ports intermédiaires.
(7382)

Dépuratif du Sang.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale.— Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.

A Vienne, chez M. Mouret fils, épiciers, rue Marchande.

A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue.

A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers.

A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épiciers, rue Royale, 1.

A Villefranche, chez M. Roset, confiseur.

A Genève, chez Burkel, droguiste, rue du Terrallé.

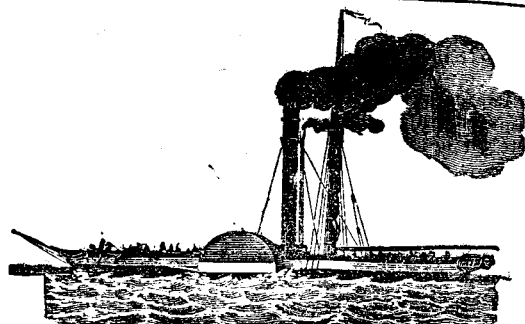
A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallu.
(2774)

SÉCURITÉ,

COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE,

Autorisée par Ordonnance royale du 15 mars 1858.

S'adresser à M. ROUSSET jeune, agent-général de la Compagnie, rue des Augustins, n° 4, qui demande des agents particuliers pour l'arrondissement de Lyon.
(7380)



BATEAUX A VAPEUR DU RHONE.

Service de l'Aigle.

DÉPART TOUS LES JOURS A 4 HEURES 1/2 DU MATIN,
du port de la Charité,

POUR AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES.

BAISSE DE PRIX;

Pour AVIGNON.—1^{re}, 20 f.—2^e, 12 f.

Ces bateaux se distinguent par une grande supériorité de marche, leur bonne tenue et la commodité des emménagements.

Les bureaux sont place de la Charité, n° 12, et quai de Retz, n° 45.
(7381)

GUÉRISON

DES

Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang,

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius,

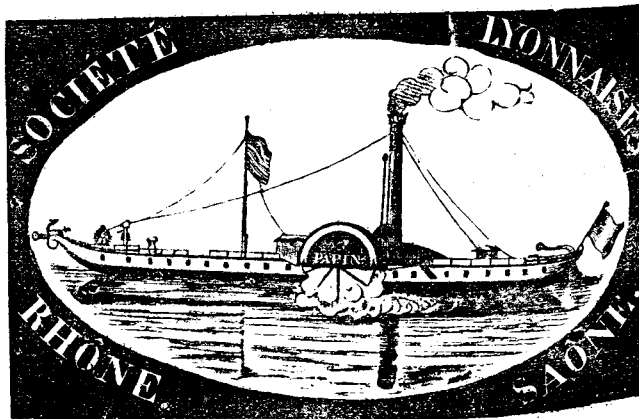
Approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie.

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. le 1/4.

S'adresser, à LYON, à LA PHARMACIE DE LA RUE DU PALAIS-GRILLET, n° 23.—A SAINT-ETIENNE, à LA PHARMACIE CHERMEZON, RUE DE LA COMÉDIE.
(2788)



LES PAPIN

DU RHONE,

BATEAUX A VAPEUR EN FER

A BASSE PRESSION,

PARTENT TOUS LES JOURS, DU PORT DES CORDELIERS,

POUR

VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES,

A 4 heures 1/2 du matin.

Et correspondent avec les bateaux à vapeur d'ARLES
à MARSEILLE.

Les bureaux sont: port des Cordeliers, 59.

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, RUE POULAILLERIE, 19.